

AVIS DE L'ARES

n° 15/2016 du 28 juin 2016

Proposition de fusion entre la Haute École de Bruxelles (HEB) et la Haute École Paul-Henri Spaak

Considérant que l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur (ARES) a été, le 27 avril 2016, informée par un courrier du Ministre de l'Enseignement supérieur du dépôt d'une proposition de fusion entre la Haute École de Bruxelles (HEB) et de la Haute École Paul-Henri Spaak ;

Considérant que la demande d'avis lui a été adressée sur base de l'article 63 *bis* du décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en hautes écoles ;

Considérant que les institutions de la zone qui ont été consultées dans le délai requis de 30 jours, à savoir la HE Ferrer, la HE Lucia de Brouckère, la HE Vinci, la HE Galilée, la HE Prigogine, l'Ephec, l'Ichec-ISFSC et la Helha n'ont pas émis d'avis défavorable ;

Le Conseil d'administration de l'ARES formule à l'endroit de cette proposition de fusion l'avis suivant.

AVIS

La fusion de ces deux institutions en une seule Haute École est de nature à assurer une meilleure visibilité et un positionnement renforcé de l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur le plan international, favorisant les possibilités d'échanges.

Par ailleurs, la mise en commun d'expertises et l'optimisation de l'utilisation des ressources laissent présager de nouvelles possibilités d'accroissement de la qualité de l'enseignement dispensé et des services proposés aux étudiants.

Aussi le Conseil d'administration de l'ARES remet-il un avis favorable par rapport à la fusion de la Haute École de Bruxelles (HEB) et de la Haute École Paul-Henri Spaak